

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Activités culturelles et artistiques, assistant de production et d'administration – musiques actuelles

Université de Lorraine

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres et langues

Établissement déposant : Université de Lorraine

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Créée en 2009 pour répondre à des besoins spécifiques qui ont émergé consécutivement au fonctionnement de la licence professionnelle (LP) *Assistant de gestion, de diffusion et de développement culture*, la licence professionnelle *Assistant de production et d'administration musiques actuelles* (LP APAMA) s'adresse aux secteurs du spectacle vivant et de l'industrie phonographique. La licence professionnelle APAMA est rattachée à l'unité de formation et recherche (UFR) *Arts lettres et langues*. La formation fonctionne en présentiel à Metz (campus de l'Île du Saulcy).

Elle couvre en particulier le champ du jazz, des musiques improvisées, des musiques traditionnelles, des musiques du monde, de la chanson et des musiques amplifiées. En deux semestres, les étudiants s'insèrent dans le milieu professionnel tout en bénéficiant d'une approche panoramique des musiques actuelles.

Analyse

Objectifs
<p>Les compétences développées par la LP APAMA recouvrent en particulier les champs de l'administration culturelle, de tournées ou de festivals, la dimension administrative du spectacle vivant (gérer la contractualisation des artistes), et ce qui relève de la programmation (élaborer des produits musicaux) et de la diffusion (en particulier tournée vers les nouveaux outils numériques). Les métiers visés relèvent de l'administration (administrateur de production, management d'artistes), de la médiation (enseignant en musiques actuelles, chargé de mission au sein de services culturels, conseiller d'éducation populaire) et de la création d'entreprises dédiées aux musiques actuelles.</p> <p>Les métiers envisagés à l'issue de la formation ont déterminé l'organisation de celle-ci. Ses enseignements témoignent d'une très nette cohérence entre champ professionnel, organisation des études et objectifs visés en termes de professionnalisation.</p> <p>Le dossier souligne cet ancrage local fort qui permet la mise en contact des étudiants avec des professionnels au cours de la formation. Il indique également la réussite de l'insertion professionnelle. Le pourcentage d'étudiants poursuivant leurs études n'est pas précisé, ce qui est regrettable car se maintenir dans une fourchette basse est un indicateur précieux de l'insertion professionnelle. Les chiffres versés au dossier relatifs à l'insertion professionnelle indiquent un taux oscillant entre 50 et 80%.</p>
Organisation
<p>La LP APAMA s'organise en deux semestres de douze et de huit semaines, le second étant suivi d'un stage professionnalisant d'au moins douze semaines.</p> <p>À l'intérieur de ces deux semestres, les enseignements se déclinent comme suit : d'un côté 361 heures d'enseignement (équivalent travaux dirigés-TD) au semestre 1, tournées vers des outils techniques, juridiques et administratifs généralistes, mais comportant aussi des unités d'enseignement (UE) pour le projet tuteuré (80 heures de volume horaire alloué) et le Projet personnel et professionnel (PPP).</p>

De l'autre côté 261 heures (équivalent TD) au semestre 2, heures

(auxquelles s'ajoute le stage) davantage tournées vers des points techniques ou des outils de programmation. Le volume alloué au projet tuteuré se révèle donc inférieur aux dispositions prévues par l'arrêté du 17 novembre 1999, selon lesquelles celui-ci doit représenter un quart du volume global de la formation hors stage.

Le descriptif très précis des enseignements et le versement au dossier des UE permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs professionnels et les choix de cours ou de projets. En outre, la formation accorde une attention toute particulière à l'enseignement de l'anglais qui bénéficie de 96 heures de cours. Dans une perspective professionnalisante, les cours sont regroupés sur quatre jours hebdomadaires, afin d'inciter les étudiants à multiplier les expériences hors formation (stages non-obligatoires, bénévolat, etc.) et à croiser leurs compétences acquises en formation avec celles acquises sur le terrain. Enfin, le choix de dispenser certains enseignements *in situ* dans des lieux tels que la Boite à Musiques -BAM- (salle de musiques actuelles) permet d'associer enseignements et enjeux techniques ou pratiques (gestion de la sécurité, cours sur le son ou les lumières), etc.

Concernant le numérique, la présente autoévaluation a mis en évidence la nécessité de former davantage les étudiants aux outils de financements participatifs. L'unité d'enseignement C55 est consacrée à l'apprentissage des outils informatiques. Les étudiants bénéficient de l'intervention de sept professionnels différents. Ils disposent donc de spécialistes de chaque logiciel étudié, ce qui est un atout considérable.

Il semble que même si les contenus relatifs à l'UEF51 sur les politiques culturelles publiques et privées permettent d'aborder les mutations actuelles du secteur, une unité d'enseignement spécifique pourrait être consacrée aux changements profonds qu'opère le numérique dans l'industrie musicale. Une éventualité pourrait être d'ajouter dans les contenus relatifs à la « Production et Diffusion », une unité d'enseignement sur la diffusion en ligne (plateformes musicales).

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement dans l'environnement est un point essentiel de la formation. La LP APAMA a été créée en 2009 suite à une nécessité de spécialisation dans la production et l'administration dans le secteur des musiques actuelles. Elle est la seule de sa région et rencontre peu de concurrence à l'échelle nationale. Elle accueille des étudiants en provenance de licence *Arts du spectacle*, notamment de Metz. Elle est aussi ouverte à des diplômés de Brevet de technicien supérieur (BTS) ou de Diplôme universitaire de technologie (DUT) notamment dans le domaine du son et de l'audiovisuel ; elle semble offrir des débouchés intéressants aux étudiants en musicologie, quoique les liens avec la licence *Musicologie* restent à développer.

Depuis 2011, deux conventions de partenariat ont été signées avec le Spectacle vivant en Lorraine et l'Établissement public de coopération culturelle Metz en scène. À ces deux partenariats étroits s'ajoutent des liens privilégiés avec des structures nationales ou régionales : labels locaux, établissements publics, collectivités territoriales. La LP APAMA défend aussi des liens avec des entreprises telles que le magazine *Les Inrockuptibles*, ainsi que des établissements nationaux tels que les Eurockéennes. Si ce maillage national et diversifié apparaît comme l'un des points forts de la formation, il n'est pas précisément défini. Ne sont notamment pas précisées les formes que prennent ces collaborations.

Par ailleurs, l'ouverture au champ international germanophone reste à développer.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est particulièrement diversifiée et représentative de la volonté d'articuler questionnement pragmatique et outils techniques : un professeur, deux maîtres de conférences, dix-huit professionnels, un ingénieur de recherche et un personnel administratif interviennent au sein de la licence ; plus de 80% des enseignements sont ainsi dispensés par les professionnels. En outre, ces professionnels sont recrutés dans un champ large, allant d'ancrages régionaux à des personnalités nationales, ce qui contribue fortement au succès de la LP APAMA. Le tableau joint en annexe du dossier d'autoévaluation met en évidence le haut degré de qualification des professionnels intervenant dans la formation.

Le panel de professionnels sélectionnés est particulièrement révélateur des réalités professionnelles, associant des personnels de direction à des métiers techniques (*bookeur* indépendant, comptable, etc.). Une seule responsable identifiée pilote l'ensemble du projet.

Afin de contourner le risque d'un éparpillement pédagogique préjudiciable au suivi des étudiants, l'équipe pédagogique indique se réunir régulièrement et convoquer les étudiants en fin de semestre, ainsi qu'utiliser la plateforme pédagogique numérique ARCHE.

L'autoévaluation souligne l'atout que représente cette forte présence de professionnels très qualifiés dans le secteur et venant de toute la France.

Cependant cette particularité est aussi un obstacle à la constitution d'une équipe qui communique régulièrement.

Plus précisément, elle contraint l'équipe pédagogique à mettre en place des outils collaboratifs permettant la bonne transmission de l'information à ces professionnels dispersés sur tout le territoire national.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

En raison de sa place spécifique dans le paysage universitaire, la LP APAMA est particulièrement attractive : elle reçoit 120 dossiers par an pour 25 places.

Les chiffres fournis (via le logiciel APOGEE OVU) font état d'une légère baisse dans le nombre d'étudiants admis en 2014, par rapport aux années précédentes (80% de taux de présence aux examens) mais qui n'apparaît pas encore comme significative.

Les chiffres fournis permettent d'apprécier les taux d'insertion professionnelle qui se situent, pour 2012, à 45% à six mois et 60% à 18 mois. Manquent les données 2013 pour l'insertion à 18 mois.

La forte chute d'emplois sur des contrats à durée indéterminée (de 50 à 0% entre 2011 et 2012) suscite le questionnement et est sans doute à interpréter au prisme de difficultés pointées par l'équipe elle-même sur l'impact fort du contexte économique-politique. Le faible taux de poursuite d'études est cohérent au regard de la vocation d'une licence professionnelle.

Place de la recherche

Malgré sa vocation professionnelle, la LP APAMA mentionne des liens avec le Laboratoire lorrain des sciences sociales et le Centre de recherche sur les médiations de Metz, via la présence d'enseignants chercheurs recrutés pour la pertinence de leurs recherches dans la formation. Ce choix est à porter au crédit d'une formation qui, par ailleurs, assume son ancrage fort dans le milieu professionnel.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation tient une place prépondérante dans la LP APAMA à plusieurs points de vue : l'intérêt des stages proposés en prise réelle avec la formation, la présence d'intervenants favorisant l'insertion dans le bassin d'emploi, des cours *in situ*.

Certains cours se déroulent dans des structures culturelles, comme à la BAM (Salle de Musiques Actuelles, Etablissement public de coopération culturelle -EPCC- Metz en Scènes, Metz) et aux Trinitaires (Salle de Musique Actuelles, EPCC Metz en Scènes, Metz). La formation prévoit également des visites techniques et des rencontres avec des équipes de production et d'administration de salles comme L'Autre Canal (Nancy), le Zénith (Nancy) et le Galaxie (Amnéville).

Les compétences professionnelles sont très clairement établies, la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), succincte, note avec cohérence et lisibilité les champs professionnels visés.

Place des projets et des stages

Le stage obligatoire et le projet tuteuré font l'objet d'une réflexion particulièrement aboutie. Au dossier se trouvent versés les éléments relatifs à l'évaluation du stagiaire, dont une grille détaillée et exhaustive. L'équipe détaille en outre les modalités de recherche des stages, les étapes de celle-ci, les moments où les enseignants interviennent auprès des étudiants et ceux où ils privilégient l'autonomie en justifiant leurs choix.

Le dossier témoigne de stages souvent plus longs que les obligations statutaires (12 semaines) et décline la façon dont l'équipe encadre les étudiants pendant les stages - le stage professionnel correspondant à six crédits ECTS (European Credit Transfer System).

En outre, le projet tuteuré (trois ECTS) fait l'objet d'une évaluation devant un jury et vise à développer chez les étudiants une analyse réflexive doublée d'une première spécialisation. Le regroupement des cours sur trois jours conduit les étudiants à mener des activités, notamment de type associatif, dans le secteur. Les 80h allouées au projet tuteuré sont toutefois insuffisantes au regard de l'Arrêté de 1999 (un quart du volume de la formation hors stage).

Place de l'international
<p>La place de l'international se décline comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement de l'anglais (dont 48h d'anglais professionnel et 48h d'anglais général). Une certification TOEIC est envisagée mais pas encore mise en place. • Des partenariats ERASMUS sont mentionnés mais pas détaillés. • La possibilité de stages à l'étranger est encouragée (ce qui a concerné environ 10 étudiants depuis 2009). • Place importante donnée aux professionnels étrangers. • En revanche, aucun étudiant étranger n'a intégré la LP depuis son ouverture. La raison avancée tiendrait aux spécificités juridiques françaises mais est sujette à interrogation.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement se fait par l'expertise des dossiers et lors de jurys de sélection. Il a lieu deux fois par an : en juin et en septembre. La formation reçoit 120 dossiers, dont un tiers de Lorraine et le reste en provenance de toute la France, sélectionne 75 candidats pour un entretien, et pourvoit 25 places.</p> <p>La LP est ouverte à tous les étudiants de la licence deuxième année (L2) <i>Arts du spectacle, Arts plastiques, Info Com, Musicologie, Sociologie</i> ainsi qu'à toute formation Bac+2 : DUT, BTS, Diplôme d'études scientifiques et technologiques (DEUST), Diplôme d'université de musicien intervenant (DUMI). L'équipe enseignante déplore le manque de liens avec la licence de <i>Musicologie</i>. On regrettera que les chiffres fournis sur l'origine des inscrits ne soient pas plus détaillés. En 2014, cinq étudiants étaient issus de L2, trois de DUT, six de Sciences technologies santé (STS) et 11 d'autres formations.</p> <p>Afin d'aider les futurs candidats, détailler les origines des étudiants serait nécessaire, d'autant que le dossier mentionne le désir de l'équipe d'accueillir des étudiants venus de tous les horizons.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La formation dispose de nombreux moyens liés au fait d'appartenir à un Grand Etablissement. Les enseignants disposent d'une plate-forme (« ARCHE » : Ressources et cours hébergés sur l'espace numérique de travail -ENT-). Ils sont aussi sensibilisés aux pratiques pédagogiques émergentes : classes inversées, formations à distance et <i>Massive open online course</i> (MOOC). Les intervenants extérieurs sont souvent spécialistes de l'usage d'outils numériques.</p> <p>L'autoévaluation souligne la nécessité de mettre en place des outils collaboratifs entre enseignants. Elle conduit aussi à regretter l'absence de site web spécifique à la communication sur la formation. Enfin, l'équipe note qu'elle met à profit les ressources numériques nombreuses fournies par l'université pour sensibiliser les étudiants au numérique.</p>
Evaluation des étudiants
<p>La LP fonctionne par contrôle continu et système de compensations entre les divers enseignements. Les modes de validations sont variés : stage, soutenance du projet tuteuré, dossiers seuls, écrits, oraux, dossiers en groupe... Ces différents modes mettent en jeu des compétences polyvalentes.</p> <p>Les étudiants disposent d'un suivi régulier et d'un bon encadrement. Leurs notes sont compensées au sein d'une unité d'enseignement et entre les unités d'enseignement (sans note éliminatoire).</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le dossier est lacunaire sur ce point.</p> <p>S'il existe, le supplément au diplôme n'a pas été versé au dossier.</p>
Suivi des diplômés
<p>Les données fournies permettent d'apprécier la stabilité du recrutement et le très bon taux de réussite à l'examen (100% en 2013 et 95% en 2014) ces dernières années.</p> <p>Le suivi des diplômés est évalué sur six mois et 18 mois mais les dernières données complètes remontent à 2012, ce qui est</p>

problématique pour une formation aussi récente. Il faut préciser le suivi des diplômés. Dans une perspective de LP, la mise en réseau d'anciens de la formation permettrait de mieux mesurer le devenir des diplômés tout en constituant un atout supplémentaire à l'insertion professionnelle des étudiants et / ou à la recherche de stage.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

La formation fait l'objet d'une évaluation par les étudiants ; le conseil de perfectionnement est mentionné mais sa composition n'est pas précisée. À l'heure actuelle, il semble qu'un conseil de suivi existe mais qu'il ne corresponde pas à un conseil de perfectionnement selon les statuts réglementaires. Une modification urgente s'impose.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- La licence professionnelle APAMA répond à un besoin local et national.
- Les enseignements sont d'une grande diversité et le profil des intervenants est en adéquation avec les objectifs visés.
- L'articulation entre des éléments théoriques et une approche pragmatique constitue un choix intéressant.
- La représentativité des professions des musiques actuelles est prise en compte.

Points faibles :

- Le nombre d'heures allouées au projet tuteuré est très insuffisant.
- Le dossier est incomplet (il manque notamment des précisions relatives au rôle du Conseil de perfectionnement et des informations concernant la structure de la formation).
- Le taux d'insertion professionnel semble faiblir d'une année à l'autre de manière préoccupante.

Avis global et recommandations :

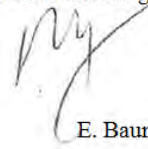
La LP équilibre avec justesse enseignements professionnels et théoriques. La diversité de l'équipe enseignante et son ancrage dans les réalités professionnelles constituent un atout incontestable du cursus. Il conviendrait d'accentuer la réflexion internationale et de préciser un certain nombre d'éléments manquants (conseil de perfectionnement, suivi des étudiants) ou faillibles (volume horaire du projet tuteuré) qui fragilisent fortement une réflexion collective originale, pragmatique et engagée. En outre, le projet tuteuré pourrait être envisagé de manière à faire davantage travailler collectivement les étudiants. Il est possible de le construire autour de compétences professionnelles qui ne sont pas que techniques, comme par exemple la capacité de travailler en équipe.

À l'avenir, les enseignements devront sans doute évoluer de manière à s'adapter davantage aux mutations de l'industrie musicale et de son modèle économique, notamment eu égard au développement des plateformes en ligne.

Observations de l'établissement

Pas d'observations

Le Vice-Président en charge de la Formation



E. Baumgartner